

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Paris :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flichier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Mai 1878.

Chronique générale.

L'annulation des élections de MM. Fournier et Fourcade, qui vient d'être prononcée par la Chambre, élève les invalidations au chiffre énorme de 56.

Et tout n'est pas fini ! Il reste 26 élections à examiner pour avoir terminé la vérification des pouvoirs. Sur ces 26 élections, 9 ont été ajournées jusqu'après rapport de la commission d'enquête ; ce sont celles de MM. de Fourtou, duc Decazes, baron Reille, Paul de Cassagnac, Jérôme David, Jolibois, Gavini, La Rochejaquelein et du Douët.

Les 17 autres qui vont venir successivement à l'ordre du jour sont celles de MM. de Mun, Vitalis, de Prunières, Vinay, Dutreil, prince de Lucinge, de Saint-Paul, Baragnon et Dubois (Seine-Inférieure), pour lesquels le rapport est déposé, et MM. Abbattucci, d'Arras, de Bourgoing, Darnaudat, d'Espuilles, Haussmann, Alfred Leroux et Malartre, pour lesquels il n'y a encore aucun rapport déposé.

La plupart des rapports déposés concluent à l'invalidation. Comment supposer qu'elle ne soit accordée quand on voit toute la presse radicale et même les organes des girondins du centre gauche réclamer à hauts cris des arrêtés de proscription contre les députés de la minorité que les commissions proposent d'admettre !

Une invalidation par jour, c'est le plus maigre menu d'une séance à la Chambre des députés. M. de Prunières, élu à Embrun, a inauguré avant-hier la semaine et a été renvoyé devant ses électeurs, qui le renverront à la Chambre ; car il ne nous paraît

pas possible que la masse électorale consente à être longtemps encore le jouet d'une majorité qui ne veut pas de minorité et qui se joue ainsi du suffrage de ceux qui ne pensent pas comme elle.

M. le comte de Prunières a été élu, le 4 octobre dernier, dans l'arrondissement d'Embrun (Hautes-Alpes), contre un 363, M. Ferrary. Celui-ci n'a fait que passer à la Chambre, où il n'était arrivé que peu de mois avant la dissolution, et par suite de la mort de M. Cézanne. M. Ferrary avait obtenu une trentaine de voix de plus que M. de Prunières. Son élection n'en fut pas moins validée sans opposition.

La victoire de M. le comte de Prunières a été plus éclatante ; elle s'est traduite par 900 voix de majorité, chiffre énorme si l'on considère que l'arrondissement d'Embrun ne compte pas 7,000 électeurs. Mais la Chambre a deux poids et deux mesures. Elle trouve que 30 voix suffisent amplement à un républicain pour mettre son triomphe hors de doute, tandis que 900 voix ne lui paraissent pas dignes d'attention quand il s'agit d'un conservateur. Le rapporteur, M. Rubillard, a eu pourtant la pudeur de conclure à la validation. Il a complé malheureusement sans M. Cyprien Chaix, député de Gap, qui ne peut souffrir le voisinage d'un collègue antirépublicain. Pour faire invalider M. le comte de Prunières, M. Cyprien Chaix a osé affronter la tribune. Son discours, mauvais quant à la forme et fort mal débité, n'en a pas moins été accueilli par les applaudissements de la majorité, qui n'avait encore invalidé personne de la journée.

M. Rubillard, piqué au vif, a essayé de défendre son rapport et de sauver M. de Prunières. Cela n'a servi qu'à rallier à la droite un petit nombre de membres du centre gauche.

M. de Prunières n'a été renvoyé devant ses électeurs que par 244 voix contre 206.

Le premier tiers de la séance de lundi a été, par extraordinaire, consacré aux affaires. Poursuivant son grand projet du rachat

par l'Etat des chemins de fer d'intérêt local, M. de Freycinet veut encore s'annexer les lignes de Lens à Dou et Armentières et de Valenciennes au Cateau. L'urgence a été déclarée. La discussion, interrompue il y a quelques jours, a continué par un discours du rapporteur, M. Wilson, lequel, — cela va sans dire, — est complètement dans les idées du ministre des travaux publics.

M. Janvier de la Motte fait observer que le gouvernement aura à s'imposer un nouveau sacrifice d'une vingtaine de millions, tandis que, si l'on abandonne la concession au chemin de fer du Nord, la Compagnie s'engage à exécuter les deux lignes à ses propres frais et sans aucune subvention. La majorité de la Chambre, qui est définitivement acquise à M. de Freycinet, vote en faveur de la loi, malgré M. Janvier de la Motte et M. René Brice, qui vient après l'orateur bonapartiste parler dans le même sens.

Il ne serait pas inutile peut-être d'étudier les avantages et les causes diverses d'une préférence aussi onéreuse pour le Trésor et pour les contribuables.

LES ANNIVERSAIRES RÉPUBLICAINS.

Le monstrueux projet de fêter Voltaire au nom de la France ayant à peu près échoué, les radicaux en ont pris aussitôt leur parti, et l'on peut lire dans tous leurs journaux l'avis par lequel ils annoncent au public leur intention de substituer au scandale qui leur est désormais interdit de donner, « une fête oratoire dans une des plus vastes salles de Paris » ; et l'on ajoute : « Le produit des entrées sera consacré aux pauvres de Paris ». Il est entendu, chez les radicaux, que les réunions où l'on paye à l'entrée ne sont pas publiques.

Mais le conseil municipal, obligé de s'abstenir, n'a pas trouvé une suffisante consolation dans cette satisfaction propre à « la presse républicaine de Paris » et à « la Société des Gens de lettres ». Aussi, son ordonnateur en titre des cérémonies, M. Viol-

let-le-Duc, s'est-il empressé de lui improviser un nouveau plan d'anniversaire : « La prise de la Bastille, le 4 juillet ! »

Pour cette nouvelle fête, dite nationale, nous apprenons qu'une imprimerie de Lagny (Seine-et-Marne) vient de recevoir la commande de 400,000 feuilles imprimées destinées à recueillir des souscriptions dans les vingt arrondissements de Paris pour la « fête nationale du 4 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille ». Le tirage de ces imprimés est organisé par quartier de chaque arrondissement. Au bas de la feuille se trouve cette mention des plus significatives : « Certifié le présent état, se montant à la somme de..... — Le membre du conseil municipal délégué ».

Le gouvernement annulera certainement aussi la décision prise par le conseil municipal pour une fête de l'anniversaire de la prise de la Bastille, comme il vient d'annuler l'apothéose de Voltaire.

Les conseillers municipaux ne seront pas plus heureux, en voulant fêter les assassins des pauvres invalides désarmés et massacrés avec leur commandant, à la Bastille, le 4 juillet 1789.

Le gouvernement ne consentira pas, en autorisant cette manifestation révolutionnaire du 4 juillet, à donner le signal du départ à presque tous les étrangers et en faisant ainsi le vide à l'Exposition.

Combien de millions seraient perdus pour la capitale ! Quel préjudice immense serait fait au commerce ! Quel terrible échec serait préparé à l'Exposition, si le gouvernement tolérait la Fête de la Fédération, la manifestation bastillarde du 4 juillet, alors que la guerre se trouverait engagée entre la Russie et l'Angleterre !

On prétend que les conseillers municipaux seraient disposés à proposer la résistance si le gouvernement voulait contester au conseil municipal le droit de décréter « UNE FÊTE MUNICIPALE », et qu'ils espèrent qu'une semblable résistance serait approuvée et appuyée par les municipalités de plusieurs grandes villes.

Les conseillers municipaux réfléchiront,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CHIEN DE TOBIE.

(Suite et fin.)

Bientôt ce bruit s'approcha, devint plus distinct, et tout à coup, au détour du chemin, parut le troupeau des brebis volées que Sirrah poussait vigoureusement devant lui.

Après le départ de son maître, le chien avait rassemblés de nouveau les moutons dispersés, et les avait forcés à suivre le galop du poney ; ils étaient tous fumants, hors d'haleine et la langue pendante.

Tobie demeura glacé de surprise et d'effroi. Il se trouvait trop loin des glens pour pouvoir ramener les brebis ; le drif enveloppait d'ailleurs déjà le sommet de la montagne, et il eût été dangereux d'y retourner.

Les moutons étaient, selon toute apparence, perdus pour leurs maîtres ; mais il ne voulait pas, du moins, qu'on pût lui reprocher d'en avoir profité.

Il descendit de cheval, dispersa de nouveau le troupeau, attacha son chien à la queue du poney après l'avoir battu, et repartit.

Mais à peine avait-il fait un mille que Sirrah rompit son lien et disparut dans la nuit.

Tobie ne douta point qu'il ne retournât vers les moutons : le poursuivre était incertain et dangereux ; il préféra l'abandonner.

Quittant donc brusquement le chemin qu'il avait suivi, il prit, à travers les bruyères, un sentier qu'il savait inconnu à Sirrah, passa deux ruisseaux afin de lui faire perdre sa piste, et arriva enfin vers le jour au village de Sirling.

Il entra dans l'hôtellerie très-fatigué, s'assit à une table écartée après avoir demandé de l'ale et du pain, et se mit à déjeuner tristement.

Tout à coup son nom prononcé à haute voix lui fit relever la tête ; il reconnut Thompson et quelques autres habitants des basses-terres.

— Toi ici ! dit le fermier en lui frappant sur l'épaule ; depuis quand as-tu quitté la patrie des moutons noirs pour celle des vaches blanches ?

— J'arrive, répondit Tobie contrarié de cette rencontre.

— Et comment as-tu laissé ton maître ?

— Bien.

— Quand repars-tu ?

— Tout à l'heure.

— Vive Dieu ! il faut que tu me racontes, avant,

tout ce qui s'est passé dans les glens depuis que je n'y suis allé.

Tobie voulut refuser, mais le fermier le força à prendre place au milieu des joyeux compagnons qu'il régala : c'était un marchand, un homme de loi, et quelques laboureurs voisins.

— Tu ne perdras rien au changement de table, dit le fermier en servant à Tobie une tranche de bœuf grillé ; tu n'es pas ici dans ta montagne, et il faut vivre comme un chrétien.

— Je suis sûr que le garçon ne demande pas mieux, observa le marchand avec un gros rire : les Highlanders sont sobres par la même raison qu'ils portent des jupons courts ; donnez-leur de la viande et du drap, ils mangeront du roast-beef et porteront des culottes.

— Il est de fait, observa l'homme de loi, que les habitants des hautes-terres sont encore bien loin de la civilisation des peuples policés ; on peut dire qu'ils vivent *sicut animalium greges*. Leur état de barbarie est tel, qu'ils n'ont presque jamais recours aux tribunaux, et que parmi eux un homme de loi mourrait de faim.

— Et un homme de commerce n'y ferait point de meilleures affaires, ajouta le marchand. Ils fabriquent eux-mêmes ce qu'ils consomment, chose contraire à tous les principes de l'économie politique. Aussi, voyez comme ils sont vêtus, ajouta-t-il en montrant Tobie : un mauvais tartan dont les

couleurs ont passé, une chemise de toile rousse, et une méchante jupe. J'ai été longtemps avant de pouvoir m'habituer à cette mascarade.

— Je fais des affaires avec plusieurs montagnards, observa Thompson, et je n'ai jamais eu qu'à m'en louer.

— Sans doute, honnêtes, mais pauvres gens, répliqua le marchand d'un ton dédaigneux : ça se transmet le travail et la misère de père en fils, comme nous nous transmettons, nous, la fortune. Aucun moyen de s'enrichir chez eux ; tout ce que peuvent faire les deux bras d'un homme, c'est de le nourrir. Ce berger, par exemple, il est vigoureux et bien portant ; combien gagne-t-il chez son maître ?

Tobie indiqua le chiffre de ses gages ; le marchand haussa les épaules.

— Juste la moitié de ce que je paie à mon dernier garçon de magasin, dit-il.

— Allons, allons, ne le dégoûtez pas de son métier, reprit Thompson en riant. Un verre de porto, Tobie ; bois, mon garçon ! tu n'en retrouveras pas là-haut dans ton glen.

Le jeune berger vida son verre de mauvais grâce.

L'espèce de compassion qui lui était témoignée, et la comparaison que faisaient les convives de leur position à la sienne, l'humiliait profondément.

Il se sentait blessé à la fois dans son patriotisme

sans doute, avant de tenter cette résistance, car ils ne peuvent se dissimuler qu'ils mettraient le gouvernement dans la nécessité de dissoudre le conseil.

Si la procession des radicaux est tolérée le 14 juillet, même sans aucun caractère officiel, le gouvernement pourrait bien engager sa responsabilité, beaucoup plus qu'il ne le croit.

Si, au contraire, ainsi que nous l'espérons, le gouvernement comprend ses devoirs envers les exposants, envers les hôtes qui visitent Paris, il priera les révolutionnaires d'aller fêter les anniversaires des insurrections, les apothéoses de leurs faux dieux à Genève ou à Leipzig, dans la République suisse ou dans l'empire prussien.

Les journaux de Paris ont reçu la communication suivante :

« Une manifestation qu'on ose qualifier de nationale se prépare pour voter le Centenaire de Voltaire.

» Des catholiques, des Français, ne peuvent se taire en face de ce défi porté à la religion, à la morale et à la patrie.

» Traître envers ces grandes causes, Voltaire a été aussi un insulteur du peuple. Il faut que la lumière se fasse et que les masques tombent.

» Déjà la presse conservatrice s'est mise à l'œuvre. Pour étendre cette action et propager les écrits destinés à faire connaître Voltaire tel qu'il est, une souscription est ouverte.

» Nous sommes certains que tous les cœurs catholiques et français s'empresseront d'y répondre.

» Un comité s'est spontanément formé au sein de la Société bibliographique pour provoquer les souscriptions, recueillir et employer les fonds.

» Ce comité est ainsi composé :

» Sénateurs. — MM. Kolb-Bernard ; Chesnelong ; de Belcastel ; Lucien Brun ; de Carayon-Latour ; baron de Ravignan ; comte Desbassyns de Richemont.

» Députés. — MM. comte de Durfort de Civrac ; Keller ; de la Bassettière ; de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia.

» MM. comte de Champagny, de l'Académie française ; Aubry, ancien député ; Emile Caron, ancien député ; marquis de Plœuc, ancien député ; baron de Cardon de Sandrans, ancien préfet ; Ad. Baudouin ; de Beaucourt ; de Mont de Benque ; marquis de Biencour ; baron A. de Chamborant ; comte de Clermont-Tonnerre ; F. Lauras ; E. Le Camus ; Victor de Marolles ; Aug. Nicolas ; comte du Pont ; vicomte de Saint-Mauris ; G. de Senneville ; West.

» Le comité accueillera avec empressement l'adhésion des personnes qui, dans les mêmes sentiments, voudront bien lui apporter leur concours.

» Toutes les communications doivent être adressées au siège du comité, rue de Grenelle, 35, à Paris.

» Les fonds seront envoyés soit directe-

ment au siège du comité, soit aux bureaux des journaux qui recevront les souscriptions. »

Il est faux que, comme l'ont annoncé plusieurs journaux, M^r Dupanloup ait retiré sa question sur le centenaire de Voltaire à la suite de la lettre de M. de Marcère, au sujet du vote du conseil municipal de Paris.

La lettre de M. de Marcère ne fait allusion qu'au « défaut de légalité » des décisions de l'édilité parisienne. Ce qu'on demande au gouvernement, c'est une protestation publique contre le « défaut de dignité et de patriotisme » dont son silence, en pareil cas, le rendrait complice.

Quelques satellites des Menier, des Dréo, des Wilson, députés organisateurs du Centenaire, ont prétendu que les citations des œuvres de leur héros faites par M^r l'évêque d'Orléans étaient tronquées ou altérées. Or, ces citations, faites dans les lettres aux conseillers municipaux de Paris, sont extraites textuellement, non pas même de la collection complète de Voltaire, mais du recueil préparé et publié *ad usum populi* par les organisateurs de cette abjecte manifestation.

C'est donc avec des verges par eux-mêmes coupées qu'ils seront fouettés. On affirme que M. Victor Hugo, dont les jugements sur Voltaire seront invoqués par M^r l'évêque d'Orléans, s'est trouvé subitement indisposé et qu'il a annoncé son intention de partir à la campagne.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Il y a eu plusieurs réunions de la droite pour examiner la question de la date à laquelle les élections sénatoriales doivent légalement avoir lieu.

» Quoi qu'en aient dit plusieurs journaux, il n'est pas vrai qu'une résolution définitive ait été prise par la droite à la suite de ces réunions. »

SOCIÉTÉ DES ENTERREMENTS CIVILS.

Sous ce titre, on lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Le citoyen Marcou, député de l'Aude, président du Conseil général et maire de la ville de Carcassonne, vient de fonder dans cette ville une société de solidaires en vue d'encourager les enfouissements civils.

» Le citoyen Marcou, qui se met à la tête des enterre-chiens de l'Aude, ne peut conserver longtemps l'écharpe municipale, car nous apprenons que M. de Marcère, ému de ce fait, a écrit une lettre au préfet de l'Aude pour lui demander des renseignements à ce sujet, en même temps qu'une proposition immédiate pour un autre maire de Carcassonne, si les faits énoncés sont confirmés.

» Nous pouvons dire que, dans la ville de Carcassonne, on bénira M. de Marcère s'il lui enlève le triste maire qu'elle possède en ce moment. »

Etranger.

ALLEMAGNE. — Voici, d'après la *Gazette de Cologne*, le texte du projet de loi soumis au Reichstag et qui a pour but la répression de l'agitation socialiste en Allemagne :

« 1. Les imprimés et les réunions qui poursuivent les tendances de la démocratie socialiste peuvent être interdits par le conseil fédéral. L'interdiction devra être portée à la connaissance du public et communiquée immédiatement au Reichstag ; si le Reichstag n'est pas réuni, elle devra lui être communiquée à sa prochaine session. Le Reichstag peut ordonner la levée de l'interdiction.

» 2. La diffusion d'imprimés dans les lieux publics, dans les rues et sur les places publiques peut être provisoirement interdite par la police quand ces imprimés poursuivent les tendances indiquées au paragraphe 1. L'interdiction s'éteint si l'imprimé n'est pas interdit dans le délai de quatre semaines par le conseil fédéral, à raison du paragraphe 1.

» 3. Une réunion peut être dissoute par la police de la localité, ou après son ouverture, par le représentant de la police de la localité, quand il y a des faits justifiant la croyance que la réunion poursuit les tendances indiquées au paragraphe 1.

» 4. Quiconque répand un imprimé en contravention à une interdiction basée sur les paragraphes 1 et 2, sera puni d'emprisonnement.

» La saisie de l'imprimé peut se faire sans ordonnance judiciaire.

» 5. La participation à une société interdite, conformément au paragraphe 1, ou à une réunion interdite conformément au paragraphe 3, sera punie de la peine d'emprisonnement.

» Même peine frappera quiconque ne s'éloignera pas immédiatement, dès que la dissolution de l'assemblée aura été prononcée à raison du paragraphe 3.

» Ne pourront être punis d'une peine inférieure à un emprisonnement de trois mois les entrepreneurs et présidents de réunions et ceux qui dirigent les sociétés ainsi que ceux qui auront prêté leur local à une assemblée interdite.

» 6. Quiconque entreprend publiquement, par la parole ou par des écrits, de miner l'ordre existant légal ou moral, en poursuivant ces tendances indiquées au paragraphe 1^{er}, sera puni d'une peine d'emprisonnement qui ne pourra être moindre de trois mois.

» 7. Cette loi ne sera en vigueur que pendant trois ans. Les paragraphes 1 à 5 entrent immédiatement en vigueur. »

On remarquera que ce projet de loi est dirigé uniquement contre le parti socialiste : chacun de ses articles le répète pour qu'il n'y ait aucune méprise.

Le gouvernement allemand, à son tour, sent le besoin de se défendre contre la Révolution qu'il a un peu contribué à déchaîner, et qui, sous mille formes différentes, agit

en ce moment toute l'Europe. L'Angleterre elle-même, à la veille d'une guerre qui devrait rallier tous les cœurs dans un même sentiment patriotique, n'en est pas exempte. Elle a aujourd'hui ses grèves et ses troubles révolutionnaires, comme les Etats-Unis les ont eus l'année dernière. Il y a eu des émeutes et du sang versé à Blackburn, et qui sait si en Allemagne la loi nouvelle, qui établit le pouvoir discrétionnaire de l'administration, ne sera pas impuissante à refrener la propagande socialiste et à étouffer les menées révolutionnaires, dont l'attentat de Hoedel n'a été qu'une trop sinistre manifestation ?

AFFAIRES D'ORIENT.

On attend à Londres le comte Schouvaloff aujourd'hui 22 mai ; il doit voir le marquis de Salisbury dès demain ; il est donc permis d'espérer qu'un parti décisif sera pris prochainement par l'Angleterre.

« Nous approchons d'une solution » dit le *Nord* ; l'opinion publique en Europe le désire, ajouterons-nous. Il est temps, en effet, que la question soit tranchée dans le sens de la guerre ou dans le sens de la paix ; tout vaut mieux que cette incertitude avec ses fluctuations incessantes, ses nouvelles contradictoires, ses attermolements qui ne servent qu'à embrouiller plus encore la situation. Voilà quatre mois que dure le colloque diplomatique engagé entre l'Angleterre et la Russie ; ces deux puissances doivent savoir à quoi s'en tenir sur leurs intentions réciproques et sur les concessions que l'une peut faire aux intérêts de l'autre.

On assure, — nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle, — que le comte Schouvaloff emporte à Londres deux concessions importantes, la renonciation de la Russie au port de Batoum et la promesse d'une large modification à faire à la carte de la nouvelle Bulgarie.

A Vienne, on regarde les nouvelles propositions de la Russie comme de nature à faciliter une entente et la convocation d'un Congrès. De Berlin, une dépêche dans le même sens est adressée au *Pall Mall Gazette*. Reste à savoir si l'Angleterre sera satisfaite et si elle regardera ces propositions comme suffisantes pour ses intérêts.

Il y a quelques jours, lord Salisbury, président du banquet annuel de la presse, a fait appel à « la profonde harmonie que le sentiment patriotique inspire dans cette grande et presque suprême crise que traverse l'Europe. » Quoique ses paroles ne nous apprennent rien de nouveau et ne laissent rien pressentir des résolutions futures du cabinet anglais, elles témoignent pourtant d'une certaine inquiétude. Ce n'est pas en prévision de la paix qu'il a parlé de « l'unité patriotique de sentiments qui permettra de faire face à tous les dangers. »

Nous ne savons rien de précis à cette heure ; mais, comme nous le disons plus haut, il est impossible que la situation ne s'éclaircisse pas avant peu.

et dans sa vanité ; mais il n'était point au bout.

Les convives, animés par le vin et par cette espèce de haine que les habitants des *borders* ont toujours eue pour ceux des hautes-terres, n'étaient pas près d'abandonner un tel sujet.

— Ce qui m'étonne toujours, reprit le marchand après avoir vidé sa tasse, c'est que les Highlanders ne quittent point leurs bruyères pour chercher fortune ailleurs ; car ce ne sont pas les occasions qui manquent. Encore aujourd'hui, par exemple, un de mes commettants fait une expédition pour l'Inde qui doit enrichir tous ceux qui en feront partie. Je lui ai déjà envoyé une vingtaine de garçons que je connaissais.

— Et les chances sont belles ?

— Sûres, monsieur Thompson ; chaque travailleur est entretenu aux frais de la compagnie, et doit revenir au bout de dix ans avec une rente de trente livres sterling.

— Mais quelles sont les conditions ?

— Il faut être jeune, bien portant, et protestant.

Le fermier se tourna vers Tobie.

— Eh bien ! dit-il, cela ne te tenterait-il pas ?

— Lui quitter les glens ! interrompit l'homme de loi ; fi donc ! les Highlanders aiment trop leurs troupeaux ; ils sont attachés à la queue de leurs moutons comme les enfants gâtés à la robe de leurs mères.

— Je suis prêt à prouver que monsieur se

trompe, dit sèchement Tobie, s'il y a vraiment des avantages dans cette affaire.

Le marchand lui expliqua au long les conditions de l'entreprise, qui était excellente.

Quand il eut fini, Tobie déclara qu'il était disposé à en faire partie.

— A la bonne heure, dit le marchand ; mais il faut une première mise de fonds pour l'achat du troupeau et des instruments d'exploitation : chaque travailleur doit posséder au moins trente guinées.

— Trente guinées ! dit l'homme de loi en éclatant de rire ; autant vaudrait demander à un Highlander l'explication des lois de la reine Anne.

Tobie rougit de colère et de dépit.

— As-tu cette somme ? demanda le marchand d'un ton péremptoire.

— Je dois avouer que je ne la possède point, dit Tobie avec embarras ; mais...

Il fut interrompu par l'aubergiste, qui lui annonça que son troupeau venait d'arriver à la porte de l'hôtellerie.

— Mon troupeau ! s'écria Tobie.

— Eh oui, pardieu ! dit Thompson en regardant à travers les vitres ; je reconnais ton chien.

Le jeune berger courut à la fenêtre, et aperçut en effet Sirrah, qui avait de nouveau réuni les moutons, et suivi sa trace à travers les sentiers non frayés qu'il avait pris.

Il éprouva d'abord une stupeur impossible à

rendre.

Cette fois la chose était irréparable : qu'il gardât ou non le troupeau que lui amenait Sirrah, le vol était constant, accompli, et pouvait être constaté par témoins.

Il avait tout fait pour échapper au crime ; mais maintenant il était commis malgré lui, et il ne restait plus qu'à décider s'il devait en profiter ou non.

La tentation était trop forte ; et quand l'homme de loi lui demanda à qui appartenait ces brebis, il répondit avec une résolution désespérée :

— A moi.

— A toi ! répéta Thompson ; tu as donc hérité de ton oncle ?

— J'en ai hérité, répondit le berger.

— Et qui t'empêche alors de les vendre et de partir pour l'Inde ? observa le marchand.

— En effet, dit Thompson, je puis te débarrasser de ton troupeau.

— Et vous le paierez comptant ?

— Comptant.

— Soit, dit Tobie.

Tous deux descendirent pour voir les moutons, et rentrèrent au bout d'une heure ; le marché avait été conclu.

— Maintenant, dit Tobie au marchand, envoyez-moi à Londres ; j'ai l'argent nécessaire, et je veux quitter le pays.

Il partit, en effet, le soir même. Mais le *drift*

n'avait duré que quelques heures dans la montagne, et le vol des brebis avait été bientôt découvert ; Tobie fut dénoncé, poursuivi, et arrêté au moment où il s'embarquait pour l'Inde.

On le renvoya en Ecosse, où son procès fut instruit, et où, selon la rigoureuse loi du pays, il fut condamné à être pendu.

Au moment où sa condamnation fut prononcée, John Scott, qui avait été appelé en témoignage, joignit les mains douloureusement, et deux larmes vinrent à ses paupières.

— Hélas ! Tobie, murmura-t-il, je te l'avais bien dit qu'il ne faut point essayer le mal même en jouant, et que les serviteurs corrompus nous induisaient en tentation !

(Magasin pittoresque, tome VIII.)

LE BON PAILLE

LA PRIME

JOURNAL DES JEUNES

De Littérature et d'Instruction, Sciences, Beaux-Arts, Théâtres, etc.

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8^o Jésus, 16 pages, 32 colonnes.

Sous la direction de M. Paul PROUTAT (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.

ABONNEMENTS : 6 fr. par an ; 4 fr. pour six mois. Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

Il est évident que le czar a dû charger le comte Schouvaloff de communiquer au cabinet de Saint-James ses dernières conceptions. Il doit avoir hâte de mettre un terme à cet état de choses qui n'est ni la paix, ni la guerre, et où des armements formidables épuisent ses dernières ressources.

L'Angleterre aura donc à prendre une décision prochaine, puisque ses ministres pourront discuter dès demain les propositions de la Russie.

Le Nord semble prendre résolument son parti d'une nouvelle conflagration : on sent dans son langage une certaine lassitude, une hâte d'en finir le plus tôt possible, et de précipiter un dénouement qui, quel qu'il soit, vaudra encore mieux que l'expectative anxieuse où l'Europe se trouve plongée depuis si longtemps.

Ce journal exprime bien encore l'espérance de la réunion d'un Congrès ; mais si nous ne nous méprenons pas à son langage, si nous cherchons à pénétrer le sentiment qui l'inspire, nous croyons qu'il a une confiance très-limitée dans le rétablissement de la paix. Il ne le dit pas, sans doute, mais on peut l'induire de cette hâte de précipiter le dénouement, de ce désir nettement exprimé de voir trancher brusquement la question, soit en faveur de la guerre, soit en faveur de la paix.

Berlin, le 19 mai 1878.

On veut, dans les régions gouvernementales, que le Congrès se réunisse ici, et l'empereur Guillaume, beaucoup plus que M. de Bismarck, attache une telle importance au maintien de la paix que, tout en se déclarant en faveur de son neveu, il lui a donné à entendre que son amitié dépendait de la soumission de la politique russe aux vœux de l'Europe. En même temps, le prince impérial d'Allemagne a été chargé par son père de ne rien négliger pour amener l'Angleterre à être moins hautaine et pour obtenir de la reine Victoria qu'elle sacrifie, s'il le faut, lord Beaconsfield.

Les nouvelles de l'intérieur de l'Empire, laissent entrevoir une agitation démocratique tellement dangereuse, et les rapports du prince de Hohentzollern indiquent un rapprochement tellement intime entre l'Angleterre et la France que l'empereur Guillaume fera tout au monde pour que le Congrès soit convoqué et que la paix, rendant le sud de la Bulgarie à la Porte et faisant de Batoum un port libre, soit conclue.

Chronique militaire.

L'INSTRUCTION DANS L'ARMÉE.

M. le ministre de la guerre vient de présenter un rapport sur les opérations de la classe 1876. Ce rapport contient des renseignements statistiques les plus intéressants et qui montrent ce qu'il reste encore à faire pour répandre l'instruction dans notre pays. Le nombre des hommes inscrits sur les tableaux de recensement est de... 294.332
Ne sachant ni lire ni écrire... 46.095
Sachant lire seulement... 5.756
Sachant lire et écrire... 36.325
Sachant lire, écrire et compter... 192.579
Bacheliers en lettres et bacheliers en sciences... 2.650
Donc on a pu vérifier l'instruction... 9.340
Soit 17 0/0 d'illettrés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Journal officiel a promulgué la loi portant : 1° incorporation de divers chemins de fer d'intérêt local dans le réseau d'intérêt général ; 2° approbation de conventions passées entre le ministre des travaux publics et diverses compagnies de chemins de fer.

En conséquence, sont et demeurent incorporés au réseau des chemins de fer d'intérêt général les chemins de fer d'intérêt local ci-après dénommés qui intéressent notre région :

- Compagnie des Charentes. — 1° De Bordeaux à la Saure ; 2° de Confolens à Exideuil.
- Compagnie de Poitiers à Saumur. — 41° De Neuville à Saumur.
- Compagnie de Maine-et-Loire et Nantes. — 42° De Montreuil-Bellay à Angers ; 43° de Faye à Chalonnes.

Compagnie des chemins Nantais. — 44° De Nantes à Machecoul, avec raccordement de la gare de la Prairie-au-Duc avec la gare de la Compagnie d'Orléans à Nantes ; 45° de Sainte-Pazanne à Paimboeuf ; 46° de Saint-Hilaire à Pornic ; 47° de Machecoul à La Roche-sur-Yon, avec embranchement sur Croix-de-Vie.

Il sera statué, par décret rendu en conseil d'Etat, sur l'indemnité ou sur les dédommagements qui pourront être dus aux départements.

Sont approuvées les conventions provisoires annexées à la présente loi passées entre le ministre des travaux publics et les compagnies de chemins de fer ci-après désignées, savoir :

- Le 31 mars 1877, avec la compagnie des Charentes.
- Le 22 mai 1877, avec la compagnie de la Vendée.
- Le 21 avril 1877, avec la compagnie de Bressuire à Poitiers.
- Le 31 mars 1877, avec la compagnie de Poitiers à Saumur.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat des Finances,

M. Rieucard, commis de 4^e classe à Mayenne, est nommé au bureau de Poste de Saumur, en remplacement de M. Delmas, appelé lui-même à Mayenne.

Saint-Martin-de-la-Place. — Lundi matin, M. l'adjoint au maire de Saint-Martin-de-la-Place fut informé par des voisins que la demoiselle Virginie Boutin, âgée de 64 ans, n'avait pas paru depuis samedi soir. L'adjoint fit ouvrir la porte et trouva la demoiselle Boutin pendue dans son grenier.

Sur le buffet de sa salle à manger, elle avait déposé son testament, un trousseau de clefs, chacune étant étiquetée, et une note dans laquelle elle demandait des prières.

On peut croire qu'un dérangement de ses facultés intellectuelles l'a poussée à se donner la mort, car on ne lui connaît aucun motif pour expliquer une semblable détermination.

Le nommé Marie, soldat au 66^e de ligne, a quitté sa compagnie, à Fontevrault, le 3 septembre 1875, et il n'a été arrêté que le 45 avril 1878, à Lantheuil (Calvados). Pendant sa désertion, cet homme s'est marié, et a été condamné à 6 mois de prison pour vol et abus de confiance.

Le conseil de guerre de Tours l'a condamné avant-hier à 3 ans de prison.

CHOLET.

Un duel au pistolet a eu lieu, jeudi dernier, à Cholet, entre deux lieutenants du 135^e de ligne.

Les adversaires, après avoir échangé une balle à la distance de quarante pas, sans s'atteindre, se rapprochèrent de dix pas, et à la seconde décharge l'un d'eux fut blessé à la jambe gauche : le projectile avait traversé le mollet. (Intérêt public.)

Le ministre des travaux publics vient de soumettre à la signature du Président de la République un projet de décret relatif à la pêche fluviale :

Désormais les époques pendant lesquelles la pêche serait interdite en vue de protéger la reproduction du poisson seraient fixées comme il suit : Du 20 octobre au 31 janvier, la pêche du saumon, de la truite et de l'ombre-chevalier serait interdite. Il en serait de même du 15 novembre au 31 décembre pour la pêche du lavaret, et du 15 avril au 15 juin pour la pêche de tous les autres poissons et de l'écrevisse.

La pêche ne serait d'ailleurs permise que du lever au coucher du soleil, à l'exception de la pêche de l'anguille, de la lamproie et de l'écrevisse, pour laquelle des autorisations pourraient être données par les préfets après avis des conseils généraux.

Le phonographe appliqué aux chemins de fer et aux sémaphores.

On écrit de Washington :

« Plusieurs Compagnies de chemins de fer ont décidé d'adopter le phonographe pour les trains en marche.
» Lorsqu'en France un train arrive dans une gare, il s'annonce par un sifflet, et aussitôt des employés crient le nom de la station.

En Amérique, à l'avenir, c'est la machine qui, au lieu du sifflet, annoncera, à l'aide du phonographe, le nom même de la station, de telle sorte que ce ne seront pas seulement les voyageurs de la station qui entendront le nom, mais aussi les villages à 25 kilomètres à la ronde, où l'arrivée des trains sera ainsi connue. »

En gens pratiques, les Américains viennent d'utiliser le phonographe à quelque chose de plus essentiel et de plus sérieux encore.

Tous les sémaphores américains seront, avant six mois, pourvus d'un phonographe, de manière que, dans les temps brumeux, pluvieux et sombres — si féconds, hélas ! en désastres maritimes, — chaque sémaphore, en faisant jouer son phonographe de cinq minutes en cinq minutes, annoncera aux navires qui se trouveraient à une distance d'environ vingt kilomètres le nom de la côte ou du cap qu'ils ont en face d'eux.

Le papier gommé. — Il arrive souvent que, pour arrêter le sang d'une écorchure de l'épiderme, on emploie le papier gommé des timbres-poste. Cette pratique ne serait pas sans danger, paraît-il.

Un savant a cité plusieurs cas d'empoisonnement du sang, rapportés par des journaux suisses, qui auraient eu lieu à la suite de cette application.

Il n'est pas impossible que la gomme fermentée ou ayant fixé des germes d'infection de l'air puisse produire de pareils effets. Le plus sûr est donc de remplacer ce taffetas improvisé par le collodion et l'arnica.

Le capitaine Boyton est parti lundi, à 3 heures du matin, de Toulouse pour se rendre à Bordeaux par la Garonne. La distance est de 350 kilomètres. Le capitaine Boyton compte accomplir ce trajet en cinq ou six jours.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE.
CH. MASSET, directeur. — M. SIMON, administrateur.

VENDREDI 24 Mai 1878,
UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
Avec autorisation spéciale de l'auteur
Du grand succès de la Comédie-Française

LES FOURCHAMBAULT

Comédie nouvelle en 5 actes, en prose, de M. Émile AUGIER, de l'Académie française.

M. Ch. MASSET, de l'Odéon, jouera le rôle de Bernard.

M^{lle} LARGILLIÈRE, du Théâtre-Historique, celui de M^{lle} Letellier.

M. HOWAY, du Palais-Royal, celui de Léopold Fourchambault.

M. MONTI, de l'Ambigu, celui du baron Rastiboulois.

M. COURCELLES, de la Gaîté, celui de Fourchambault.

M^{me} DANCY, du Palais-Royal, celui de M^{me} Fourchambault.

M^{me} d'HERNOLEFF celui de M^{me} Bernard.

M^{me} DROSE celui de Blanche.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'Univers illustré : Exposition universelle : La nouvelle passerelle de l'île des Cygnes, près du Champ-de-Mars. Le Maréchal-Président de la République proclamant, du haut de la terrasse du Trocadéro, l'ouverture de l'Exposition universelle. Présentation de la commission anglaise au Maréchal-Président de la République, devant le pavillon du prince de Galles. Le pavillon de Siam et de Perse, sur le Trocadéro. Façade de la section de l'Amérique centrale et méridionale dans le Palais du Champ-de-Mars. Le grand vestibule du Palais du Champ-de-Mars. — Le nouvel Hippodrome. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr. ; 6 mois, 11 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, page de

Les OEuvres complètes d'Emile Augier, de l'Académie française, viennent de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy. Cette importante collection, que la faveur publique a si brillamment accueillie, est un véritable monument dramatique et littéraire. Chacune de ses pièces est une date dans l'histoire du théâtre moderne, et, pour la première fois, il nous est donné d'embrasser d'un coup d'œil le grand talent du poète et la puissante organisation dramatique de l'auteur des Fourchambault.

Le dernier volume, qui porte le titre d'OEuvres diverses, offre un intérêt particulier en ce qu'il contient une série de poésies dont la plupart sont inédites. Il se termine par les importants discours qui devaient être échangés à l'Académie pour la réception de M. Emile Olivier.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

SANTÉ A TOUS adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite : REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès. 100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, des nerfs, des chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATRÉ, musicien au 65^e de ligne, Verdun. — Darivres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49,811 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatuosités, spasmes et nausées. — Cure n° 56,735 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescière Du Barry a agi sur moi merveilleusement ; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse ; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, VEUVÉ CHATEAU, épicière ; LEVÈQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGON-BUREAU, 65, place Rouge ; CORINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière ; BEAUFRETON-POIRIER, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (159)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 MAI 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	710	15		Canal de Suez	745	0	25	
4 1/2 %			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	655			Crédit Mobilier esp.	632	50		15
5 %			Crédit Mobilier	158	75		Société autrichienne	531	25		1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	109	85					OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	50					Orléans	348	75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510						Paris-Lyon-Méditerranée	347			
1865, 4 %	523	50					Est	340	50		
1869, 3 %	400						Nord	350	50		
1871, 3 %	397						Ouest	345	50		
1875, 4 %	501	50					Midi	344	75		
1876, 4 %	500						Charentes	309			
Banque de France	3060						Vendée				
Comptoir d'escompte	710						Compagnie parisienne du Gaz	1268	75		
Crédit agricole, 200 f. p.	372	50					C. gén. Transatlantique	530			
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	350										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 13 mai)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — omnibus-midi.
 9 — 1 — — — — — omnibus-midi.
 1 — 25 — — — — — omnibus-midi.
 4 — 10 — — — — — omnibus-midi.
 7 — 15 — — — — — omnibus-midi.
 10 — 37 — — — — — omnibus-midi.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS
 3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.
 8 — 21 — — — — — omnibus-midi.
 9 — 40 — — — — — omnibus-midi.
 12 — 40 — — — — — omnibus-midi.
 4 — 44 — — — — — omnibus-midi.
 10 — 58 — — — — — omnibus-midi.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 55 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^{es} DUFOR, huissier, et THUBÉ, commissaire-priseur, à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie-exécution.

Il sera procédé, le vendredi 24 mai 1878, à midi, au domicile du sieur Victor Périgois, débitant de vin, rue Nationale, à Saumur, par le ministère de M^e Thubé, commissaire-priseur à Saumur, à la vente de meubles, effets et marchandises, consistant en tables, chaises, armoires, lits, liqueurs, futailles, merrain, outils de tonnelier, batterie de cuisine, etc., etc.

La vente se fera au comptant, avec cinq pour cent en sus du prix d'adjudication. (266)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN PRÉ

Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nantilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.

Jouissance au 1^{er} novembre 1878. Ce terrain est très-convenable pour la construction. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allennes.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1879,

UN MOULIN A EAU

A TROIS PAIRES DE MEULES, Appelé le MOULIN-NEUF, Situé au Pont-Boisnier, commune de Brain,

Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, prés et terre, dans le tenant, d'une contenance d'environ 4 hectares.

Ce moulin, qui ne manque jamais d'eau, est parfaitement achalandé. Pour traiter, s'adresser à M. Alfred MOREAU, propriétaire à Montsoreau, et audit notaire. (248)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,

UNE MAISON

à Panvigne, commune de Villebernier.

Cette maison, située sur le bord de la Loire, comprend belles servitudes et terres, d'une contenance de 30 ares.

Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terres. S'adresser à M. BESOULLE-VINETTÉ, à Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (261)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

PREMIER ET SECOND ÉTAGES

En totalité ou par parties, Rue de Bordeaux, n^o 32.

S'adresser à M. RUSSON, épicier, quai de Limoges, n^o 38. (177)

A VENDRE

LA COUPE D'UN PRÉ

A DEUX HERBES,

De 40 ares environ, près la levée d'enceinte.

S'adresser à M^{es} DE SAINTMÈME ou à M^e LAUMONIER, notaire. (259)

A VENDRE
MAISON, COUR, JARDIN

Rue de l'Ermitage, n^o 6, à Saumur. Facilités de paiement. S'adresser à M. COQUERET, qui l'habite. (222)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ON DESIRE ACHETER DES BOIS

propres à la marine ou aux constructions. S'adresser audit notaire. (238)

Commune de Vernantes.

ADJUDICATION
DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Vernantes prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Vernantes, le vendredi 7 juin 1878, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour l'appropriation de l'ancienne église en mairie, magasin de pompes, halles, etc.

Les devis s'élèvent à la somme de 4,443 fr. 49 c., non compris les honoraires de l'architecte.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Vernantes, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

A LOUER

LA PROPRIÉTÉ DE GRENELLE A Nantilly,

Comprenant maison d'habitation avec servitudes, écurie et remise, grandes caves pouvant servir au commerce des vins; Services d'eau et de gaz; Grands jardins, clos de vigne, terres, etc.

Le propriétaire pourrait réserver les vignes et jardins. S'adresser à l'Usine à Gaz ou à M^e CLOUARD, notaire. (198)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un 2^e clerc.

Un propriétaire des environs de Saumur demande un domestique sachant panser les chevaux. S'adresser au bureau du journal.

M. DAVEAU, peintre-vitrier au Pont-Fouchar, demande un jeune homme comme apprenti.

PRIME AUX ABONNÉS D'UN AN
A LA FRANCE FINANCIÈRE

Deux entrées à l'Exposition universelle de 1878.

S'adresser à l'AGENCE DE LA FRANCE FINANCIÈRE, 1, Place des Victoires, à Paris. (241)

COSMYDOR

Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre. Les Hygiénistes de notre époque recommandent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène, de la toilette et de la santé. (En faire usage quotidiennement.) LE FLACON : 1 FR. 50. Se vend partout. Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris. Envoyé fco du Prospectus explic. contre demande affranchie

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
 Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
 à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations
 qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130,
 Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. High life. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

POUR DÉMASQUER LES
CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :

1^o La signature de l'inventeur.

2^o L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-simile en noir.

Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
 Chez ÉMILE GENEVOIX,
 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :
 Le flacon de Fer avec la mesure. 3 50
 200 Dragées . . . 5 »
 100 » . . . 3 »

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kg.

A LA PROVIDENCE

FABRIQUE DE FLEURS

38 et 40, rue Saint-Jean,

M^{LES} DURVILLE

SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon, Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'appareils pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent mousse.

ARTICLES MORTUAIRES.

Maison **J.-P. LAROZE & C^{ie}**, Pharm^{ie}
 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,
Gastralgies,
Douleurs et Crampes d'Estomac,

Dyspepsies,
Digestions lentes,
Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50.—POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25.—OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :
 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES
 DU DÉPARTEMENT.

Librairie E. DÉZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Neuf, SAUMUR.

NOTICES ARCHEOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série :

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.